

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Le camping accepte les réservations d'emplacement et de location afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée. Celles-ci sont soumises à certaines conditions : tout contrat de réservation sera accompagné d'acompte ;

Toute réservation n'est effective et définitive qu'après avoir reçu le contrat dûment complété, daté et signé accompagné d'un acompte* et après le renvoi par le camping d'un exemplaire du contrat signé par le gérant du camping pour confirmation.

* L'acompte est de : 30% du montant total de la location + 26 € de frais de réservation (juillet et août) non remboursables pour la réservation d'un mobil home, chalet ou gîte ou 80 € + 26 € de frais de réservation (juillet et août) non remboursables pour la réservation d'un emplacement nu.

Pour les locations d'un emplacement nu, le solde du séjour et la taxe municipale de séjour seront payables au plus tard le jour de l'arrivée ;

Pour les locations d'un hébergement locatif, le solde du séjour et la taxe municipale de séjour seront payables 30 jours avant l'arrivée.

ATTENTION : passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérerons votre réservation annulée et toutes sommes versées resteront acquises au camping.

Mobil home : La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat (entre 16h et 19h30) jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat (entre 8h et 12h sur rendez-vous selon les disponibilités du planning).

Emplacement : L'emplacement est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat (entre 14h et 19h30) jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat (avant 12h)

Pour toute réservation de location d'hébergement locatif intervenant moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devez régler la totalité du montant de la location lors de la réservation.

La réservation est personnelle : il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

Toutes modifications du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant du séjour doivent être signalées au plus tard le jour de l'arrivée. Toute modification du contrat devra être signalée au préalable et ne sera possible qu'après accord du camping.

Le nombre de personnes indiqué pour chaque location est un nombre maximum sur l'emplacement (enfant et bébé compris).

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Tout locataire doit, à son arrivée, se présenter au bureau d'accueil, muni de son bon de réservation et régler les formalités d'arrivée. Les clés lui seront alors remises.

ARRIVÉE RETARDÉE OU DÉPART ANTICIPÉ :

Vous devez aviser le camping de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location.

Le gestionnaire se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

Aucun remboursement, ni réduction ne seront consentis en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

CAUTION :

Pour chaque location d'hébergement ou sanitaire privé, une caution de 250 Euros (chèque, espèces, carte bancaire) est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, ainsi qu'une caution supplémentaire de 60 Euros pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location (ménage, couverture). Elles sont restituées le jour du départ (pendant les heures d'ouverture de la réception) sous déduction faite des détériorations et/ou manquements constatés.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. Il doit la rendre aussi propre qu'il l'a trouvée le jour de son arrivée.

En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats, dans le cas contraire, la caution de 60 Euros est conservée.

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie.

Chaque location contient tout le matériel de table et cuisine, lits et couvertures. Les draps et taies ne sont pas fournis (possibilité de location sur place) Aucun gros animal n'est accepté dans les mobil homes, ils sont tolérés dans les autres locations (1 seul par emplacement).

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS : Carte bancaire, Mandat cash, Chèques Vacances. Les chèques bancaires à l'ordre de la EURL L'Orée sont acceptés uniquement pour le paiement de l'acompte. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

ANNULATION

Toute annulation du séjour ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour tout séjour annulé avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping (l'acompte, les frais de réservation et la garantie annulation).

Lorsque le séjour est commencé, la totalité du prix du séjour reste acquise au camping, il n'y a pas de remboursement possible quel qu'en soit le motif.

GARANTIE ANNULATION

La souscription de la garantie annulation (facultative) est vivement recommandée : 19 Euros par semaine pour les locations d'hébergement et 1,50 €/nuit pour les locations d'emplacement nu.

Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation.

Ce contrat d'assurance vous couvre contre les conséquences de l'annulation ou l'interruption de votre séjour.

Si l'un des événements suivants survient :

- Maladie grave ou accident ou encore décès atteignant vous-même ou votre conjoint ou l'un de vos ascendants, descendants, gendre ou belles-filles.
- Décès d'un frère, sœur, beau frère, belle sœur.
- Dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence.
- Licenciement économique
- Accident ou vol total de votre véhicule et ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour.

VOUS SEREZ REMBOURSE DE :

En cas d'événement cité ci-dessus survenant entre la date de réservation et le 30^{ème} jour avant la date d'entrée en jouissance de la réservation ; du montant des acomptes versés soit 30 % du montant de la location d'hébergement ou 80 Euros pour la location d'un emplacement nu.

En cas d'événement ci-dessus survenu moins de 30 jours avant la date d'entrée en jouissance de la réservation (100 % des acomptes versés).

La garantie annulation assure le remboursement des sommes versées, hors frais de réservation et garantie annulation et sur présentation de justificatifs. La garantie prend effet dès l'inscription de l'assuré et cesse lors de son départ ;

LE LOCATAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE ASSURE EN RESPONSABILITE CIVILE. Clause attributive de juridiction : les litiges seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance des Sables d'Olonne.

Chaque campeur ou locataire doit respecter le REGLEMENT INTERIEUR du Camping L'Evasion affiché à l'accueil du camping